

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU 27 MAI 2019**

**DATE DE CONVOCATION :** 22 mai 2019

**CONSEILLERS EN EXERCICE :** 20

**PRESENTS :** Alain PRIGENT, Jacqueline CHEVILLON, Yvonnick DAVID, Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ, Philippe GUÉDON, Franck HARDY, Nathalie BELLANGER, Jean-Michel DESMONS (arrivé 19 h 10), Delphine AVIGNON, Manuella MARCHAND, Jean-Yves DUCLOS, Annaïg LANNUZEL, Evelyne MARSOLLIER

**ABSENTS EXCUSES :** Laurent LISEMBART, Solange PIEL, Christelle MOCHET, Bruno TRACOU, Nathalie AQUILINA, Alain CARRAULT, Jean-Michel DESMONS (jusqu'à 19 h 10).

**PROCURATIONS :**  
Laurent LISEMBART donne pouvoir à Franck HARDY  
Nathalie AQUILINA donne pouvoir à Philippe GUEDON  
Alain CARRAULT donne pouvoir à Manuella MARCHAND  
Christelle MOCHET donne pouvoir à Annaïg LANNUZEL  
Bruno TRACOU donne pouvoir à Jean Yves DUCLOS  
Solange PIEL donne pouvoir à Evelyne MARSOLLIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean Yves DUCLOS

**SECRETAIRE DE SEANCE**

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Jean Yves DUCLOS est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

**PREAMBULE**

Alain PRIGENT, Maire, remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de Conseil Municipal. Il excuse les élus absents vérifie le quorum.

Le Maire en préambule rappelle le résultat des **Elections Européennes** du dimanche 26 mai 2019.

INSCRITS (1)	2334	%	
<b>VOTANTS (2) EMARGEMENTS</b>	<b>1318</b>	<b>56,47%</b>	des inscrits
<b>ABSTENTIONS = (1-2)</b>	<b>1016</b>	<b>43,53%</b>	des inscrits
<b>BULLETINS BLANCS</b>	<b>15</b>	<b>1,14%</b>	des votants
<b>BULLETINS ET ENVELOPPES NULS</b>	<b>19</b>	<b>1,44%</b>	des votants
<b>EXPRIMES</b>	<b>1284</b>	<b>97,42%</b>	des votants
1 <b>Manon AUBRY</b> - LA FRANCE INSOUmise	<b>70</b>	<b>5,45%</b>	des Exprimés
4 <b>Florie MARIE</b> - PARTI PIRATE	<b>2</b>	<b>0,16%</b>	des Exprimés
5 <b>Nathalie LOISEAU</b> - RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ LE MODEM ET SES PARTENAIREs	<b>309</b>	<b>24,07%</b>	des Exprimés
7 <b>Florian PHILIPPOT</b> - ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPEENNE!	<b>3</b>	<b>0,23%</b>	des Exprimés
8 <b>Audric ALEXANDRE</b> - PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPEENS	<b>1</b>	<b>0,08%</b>	des Exprimés
9 <b>Dominique BOURG</b> - URGENCE ÉCOLOGIE	<b>30</b>	<b>2,34%</b>	des Exprimés
11 <b>jean Christophe LAGARDE</b> - LES EUROPEENS	<b>38</b>	<b>2,96%</b>	des Exprimés
12 <b>Raphael GLUCKSMANN</b> ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	<b>123</b>	<b>9,58%</b>	des Exprimés
13 <b>Yves GERNIGON</b> - PARTI FÉDÉRALISTE EUROPEEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	<b>2</b>	<b>0,16%</b>	des Exprimés
15 <b>Nicolas DUPONT AIGNAN</b> - LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS	<b>44</b>	<b>3,43%</b>	des Exprimés
18 <b>Nathalie ARTHAUD</b> -LUTTE OUVRIERE – CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	<b>20</b>	<b>1,56%</b>	des Exprimés
19 <b>Ian BROSSAT</b> -POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	<b>24</b>	<b>1,87%</b>	des Exprimés
20 <b>Francois ASSELINEAU</b> - ENSEMBLE POUR LE FREXIT	<b>12</b>	<b>0,93%</b>	des Exprimés
21 <b>Benoit HAMON</b> - LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPEEN SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	<b>76</b>	<b>5,92%</b>	des Exprimés
23 <b>Jordan BARDELLA</b> - PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	<b>188</b>	<b>14,64%</b>	des Exprimés
27 <b>Christophe CHALENCON</b> - ÉVOLUTION CITOYENNE	<b>2</b>	<b>0,16%</b>	des Exprimés
28 <b>Francis LALANNE</b> - ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	<b>9</b>	<b>0,70%</b>	des Exprimés
29 <b>François-Xavier BELLAMY</b> UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	<b>76</b>	<b>5,92%</b>	des Exprimés
30 <b>Yannick JADOT</b> EUROPE ÉCOLOGIE	<b>236</b>	<b>18,38%</b>	des Exprimés
31 <b>Hélène THOUY</b> PARTI ANIMALISTE	<b>19</b>	<b>1,48%</b>	des Exprimés

Le Maire souhaite ensuite apporter une réponse à l'article du journal de Vitré qui évoque le **mouvement des coquelicots** et son souhait de l'interpeller sur la problématique des pesticides.

Le Maire a rappelé qu'il a déjà eu l'occasion d'indiquer aux organisateurs de ce mouvement qu'il partageait leurs préoccupations.

Il communique le message suivant :

*« Nous le savons, le recours aux pesticides ne date pas d'aujourd'hui. Son emploi a débuté à la fin des années trente et a augmenté avec l'intensification des cultures. Aujourd'hui, les conséquences de cette forte utilisation pèsent lourdement sur nos biens communs (eau, air, sols, faune et flore) comme sur notre santé et particulièrement sur celle de nos agriculteurs. J'aimerais rappeler que le métier d'agriculteur est un métier difficile. La situation économique de nombreuses filières est fragile et certains exploitants ont des difficultés à dégager un revenu décent. Nous sommes sensibles à leur situation. Depuis le 1er janvier 2019, en vertu de la loi Labbé, encadrant l'usage des produits phytosanitaires, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser dans leur jardin des pesticides de synthèses. Engagée dans une démarche « zéro phyto » pour l'entretien de tous ses espaces verts y compris pour l'entretien du cimetière, je tiens à affirmer que la commune de Corps-Nuds est particulièrement sensible à cette problématique. Il est bon de le dire et de le reconnaître, à notre niveau, nous assumons nos responsabilités et notre engagement est clair, objectif zéro phyto ».*

## ORDRE DU JOUR

Alain PRIGENT donne lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

### ◆ POLITIQUE DE LA VILLE

- Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 29 avril 2019

### ◆ INTERCOMMUNALITE

- **Rennes Métropole** - Plan de Déplacement urbain (PDU) 2019-2030 – Avis

### ◆ FINANCES

- Budget Principal Emprunt 500 000 €
- Budget Annexe « Touche Chevreuil » Emprunt 350 000 €
- Subventions 2019 aux associations

### ◆ AMENAGEMENT URBAIN

- Acquisition parcelles AB n°65, 66 et 67 au 7 et 8, rue Saint Pierre

### ◆ EQUIPEMENT

- Bibliothèque : demande de subventions (DSIL)
- Salle de sports : demande de subventions (DSIL)

### ◆ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2019

Alain PRIGENT, Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du lundi 29 avril 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2019.

INTERCOMMUNALITE

2019-MAI-033 : INTERCOMMUNALITE  
RENNES METROPOLE

AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2019-2030 DE LA METROPOLE RENNAISE

Alain PRIGENT, Maire, et Yvonnick DAVID, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable exposent à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

**Par délibération C13.047 du 21 février 2013**, Rennes Métropole a engagé la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle des 43 communes du territoire, précisant la stratégie métropolitaine, pour la période 2019-2030, en matière d'organisation des futures solutions de mobilités, en propre ainsi qu'aux côtés de ses partenaires.

La phase finale arrive maintenant à son terme avec l'arrêt du projet au conseil métropolitain du 31 janvier 2019, l'avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques d'ici mai 2019, l'enquête publique en juin-juillet prochains pour une approbation de ce document en décembre 2019.

Les objectifs du projet de PDU arrêté, définis par la délibération du conseil métropolitain du 31 janvier 2019, s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes.

La commune de Corps-Nuds a collaboré au projet en participant aux séminaires des élus de 2015, à des ateliers territoriaux (ateliers "quadrants"), à des échanges avec les autres communes en comités de secteurs ainsi qu'à une conférence des Maires (2018). Ces échanges ont jalonné le calendrier d'élaboration du dossier. Cette démarche a porté notamment sur :

La définition d'un cadre d'orientation pour la révision du PDU,

La déclinaison territoriale du projet pour préciser les principales actions du PDU plus localement.

Elle s'est par ailleurs appuyée sur la participation de nombreux citoyens de la métropole lors d'une importante phase de concertation, en 2018.

Le conseil de Rennes Métropole du 25 janvier 2018 a fixé le cadre d'orientation de la révision du PDU. L'élaboration d'un nouveau projet doit permettre d'apporter des réponses aux 4 grands enjeux du territoire en matière d'organisation des mobilités et des transports :

- **enjeu environnemental et climatique** : l'engagement du territoire pour réduire ses impacts sur le climat et l'environnement se traduit notamment via le Plan Climat Air Énergie Territorial. Le contexte réglementaire, à la fois national (loi TECV) et local (Plan de Protection de l'Atmosphère, PCAET), appelle par ailleurs un PDU qui réponde aux enjeux de limitation de la pollution atmosphérique locale et des impacts climatiques. Le PDU entend contribuer fortement à l'atteinte de ces objectifs, en fixant l'ambition de proposer une plus grande sobriété du système de transports-mobilités existant.

- **enjeu d'accessibilité** : le développement du territoire sur le modèle de la "Ville-Archipel" doit conduire à des réponses du PDU en matière d'organisation des mobilités à la grande échelle, en s'appuyant sur l'armature urbaine du SCoT.

- **enjeu de hiérarchisation** : le PDU doit proposer un plan d'actions hiérarchisé, permettant de tenir compte des capacités d'investissements de tous les acteurs publics parties prenantes de l'organisation de la mobilité sur les 43 communes. Il doit permettre de cibler les actions sur les problématiques prioritaires.

- **enjeu de territorialisation** : la mise en œuvre du PDU doit être plus différenciée selon les territoires de la Métropole (Rennes, Cœur de Métropole, communes plus périphériques) afin de tenir compte des différents besoins en matière de mobilités dans ces espaces, et de développer des solutions déplacements adaptées à chacun - le tout au sein d'un même projet de développement du territoire.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, la définition du projet et de son plan d'actions (26 actions principales) - regroupé autour de 12 axes d'interventions - a été menée. Le format d'échanges des séminaires et des ateliers a permis aux élus de débattre et de partager les grands enjeux de la métropole en matière d'organisation des mobilités.

La présente étape de la procédure consiste à émettre un avis sur les documents du projet de PDU arrêté en conseil métropolitain du 31 janvier 2019 : il est constitué du document du PDU et de ses annexes obligatoires (évaluation environnementale et annexe accessibilité). Pour rappel, les plans de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics (PAVE) approuvés par les communes de Rennes Métropole, complètent le projet. Il comporte en outre le bilan de la concertation menée en 2018 et remis par la Commission Nationale du Débat Public.

Le travail mené a nourri la construction du projet de PDU, proposant une stratégie pour les 10 prochaines années pour l'organisation des mobilités sur le territoire métropolitain et un programme d'actions pour la mettre en œuvre.

Les communes du secteur sud-est (Corps-Nuds, Vern-sur-Seiche, Nouvoitou et Saint-Armel), se sont réunies et ont porté à la connaissance de Rennes Métropole quelques remarques et observations, à savoir :

Tous les projets qui concourent à faciliter les transports en commun, les mobilités douces, l'usage des modes collectifs de déplacement (bus, covoiturage) vers le centre de Rennes, l'émergence de centres villes apaisés sont évidemment essentiels et attendus par les habitants de nos communes. Le Plan de Déplacement Urbain 2019-2030 présente ainsi des engagements très positifs pour les communes.

Les communes ont manifesté auprès de Rennes Métropole le souhait de voir aboutir rapidement les projets suivants :

- L'amélioration au niveau du transport en commun et du covoiturage au départ de la Poterie.
- La création d'un pôle d'échanges au niveau de la sortie du collège de Vern-sur-Seiche.
- La réalisation des liaisons secondaires vélo : Vern/St Armel et Vern/Nouvoitou.
- Les objectifs de modération de la vitesse dans les communes.
- Les initiatives d'autopartage, de covoiturage, d'électromobilités dans tous les centres villes.

La commune de Corps-Nuds souhaite insister sur la nécessité de remettre en état et d'adapter le réseau de voirie entre Corps-Nuds et Châteaugiron, afin de rendre fluide et sécurisant le réseau routier pour les véhicules et bus qui l'emprunteront avec la mise en service du lycée de Châteaugiron.

La commune de Corps-Nuds souhaite également affirmer son soutien à l'ACCRET concernant la ligne ferroviaire Rennes - Châteaubriant qui est un axe important et un mode de déplacement à privilégier pour arriver en plein centre de Rennes. C'est pourquoi, il paraît important de prévoir un nombre de trajets en plus grand nombre avec des horaires adaptés aux habitants et pas seulement des horaires calés sur la ligne LGV. La ligne doit devenir rapidement la ligne TER sur le secteur. La commune réalise des aménagements importants sur le secteur Gare et il paraît indispensable de prévoir le rabattement des lignes de bus sur la gare SNCF de la commune de Corps-Nuds. Le prolongement de la ligne de bus de Bourgbarré vers la commune de Corps-Nuds doit être organisé.

En revanche, les projets de nature à renforcer les mobilités douces sont à compléter d'ici 2030 dans la perspective suivante :

- A partir de Vern-sur-Seiche : voie secondaire vélo sécurisée jusqu'à Chantepie et Noyal-Châtillon-sur-Seiche pour aller vers la piscine de la Conterrie notamment ;

- A partir de Nouvoitou : voie secondaire vélo sécurisée jusqu'à Châteaugiron pour la connexion vers le futur lycée de Châteaugiron ;
- A partir de Saint-Armel : voie secondaire vélo sécurisée jusqu'à Nouvoitou pour préparer l'éventualité d'une sectorisation définie par la Région Bretagne vers le lycée de Châteaugiron ;
- A partir de Corps-Nuds : voie secondaire vélo sécurisée jusqu'à Saint-Armel (accès Rennes), Janzé (accès collège) et Bourgbarré (accès piscine).

Ces liaisons semblent indispensables pour assurer les besoins en mobilités douces et sécurisées des communes et en particulier des jeunes publics vers les équipements scolaires et sportifs intercommunaux.

En outre, il est suggéré une modification du tracé Réseau Express Vélo sur l'axe Rennes-Vern afin qu'il suive la voie ferrée et qu'il ne traverse plus le Parc d'Activité du Bois de Soevre qui regroupe de nombreuses entreprises, génère un flux de poids lourds importants et oblige les cyclistes à passer devant le dépôt pétrolier TOTAL.

Enfin, la commune de Corps-Nuds a réaffirmé son souhait de voir réétudié la mise en place d'aire de covoiturage sur le secteur de Graibusson à Corps-Nuds ainsi que la fin des aménagements sur la route nationale Rennes - Angers au niveau de la commune de Saint-Armel et du lieu-dit « Maison Neuve » à Corps-Nuds. Des aménagements avaient débuté par le Département, mais n'avaient pas été poursuivis faute de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable assorti des remarques, souhaits et demandes énoncées ci-dessus sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 de la métropole rennaise.

## FINANCES

### 2019-MAI-034 FINANCES BUDGET PRINCIPAL EMPRUNT 500 000 €

Laurence CHEVREL, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Pour les besoins de financement des investissements budgétisés au titre de l'année 2019, il a été décidé de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 €.

Les organismes bancaires ont été consultés pour un emprunt d'un montant de 500 000 € sur une durée de 15 ans ou 20 ans à taux fixe, échéances ou amortissement constant et seuls La banque Postale et le Crédit Agricole ont proposé une offre bancaire.

Au vu des propositions, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole, à savoir :

<b>Montant du contrat de prêt :</b>	500 000,00 €
<b>Durée du contrat de prêt</b>	15 ans
<b>Objet du contrat de prêt</b>	Financer les investissements 2019
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	taux fixe de 0.91 %
<b>Echéances d'amortissement et d'intérêts</b>	périodicité trimestrielle
<b>Mode d'amortissement</b>	capital constant
<b>Remboursement anticipé</b>	autorisé à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité remboursé par anticipation.
<b>Frais de dossier</b>	500 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

**2019-MAI-035 FINANCES**  
**BUDGET ANNEXE « TOUCHE CHEVREUIL »**  
**EMPRUNT 350 000 €**

Laurence CHEVREL, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Pour les besoins de financement dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Touche Chevreuil, budgétisé au titre de l'année 2019, il a été décidé de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000,00 €.

Les organismes bancaires ont été consultés pour un emprunt d'un montant de 350 000 € sur une durée de 15 ans ou 20 ans à taux fixe, échéances ou amortissement constant et seuls La banque Postale et le Crédit Agricole ont proposé une offre bancaire.

Au vu des propositions, il est proposé de retenir l'offre de La Banque Postale, à savoir :

<b>Montant du contrat de prêt</b>	350 000,00 €
<b>Durée du contrat de prêt</b>	25 ans
<b>Objet du contrat de prêt</b>	Financer les investissements 2019
<b>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2044.</b>	Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/07/2019, en une fois avec versement automatique à cette date.
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	taux fixe de 1,36 %
<b>Base de calcul des intérêts</b>	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
<b>Echéances d'amortissement et d'intérêts</b>	périodicité trimestrielle
<b>Mode d'amortissement</b>	constant
<b>Remboursement anticipé</b>	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
<b>Commission d'engagement</b>	0,10 % du montant du contrat de prêt

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**2019-MAI-036 FINANCES**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

Laurence CHEVREL, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

**Par délibération n°2019.04.028 du 29 avril 2019**, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des subventions aux associations municipales et extra municipales (Article 6574 ) pour l'année 2019.

Cependant, il convient de repréciser les subventions attribuées au fonctionnement des écoles en reprécisant les bénéficiaires des subventions.

Il convient par ailleurs de repréciser que pour les enfants extérieurs à la commune, la participation de leur commune d'origine intègre la subvention attribuée, c'est pourquoi, il faut considérer la subvention élève au groupe scolaire Jacques Yves Cousteau pour l'ensemble des élèves scolarisés.

C'est pourquoi, il convient de représenter le tableau de subventions ci après.

<b>Nom des associations</b>	<b>Type</b>	<b>Modalités de calcul</b>	<b>2019</b>
<b>AEPEC Saint-Joseph</b>	<b>Souplesse de fonctionnement</b> (Dépenses liées à Noël, sorties, voyages, piscine)	40,35 € par élève 89 élèves	3 591,15 €
<b>A.P.E.L. Saint-Joseph</b>	Subvention de fonctionnement	Forfait	78,00 €
<b>USEP JY Cousteau</b>	<b>Souplesse de fonctionnement,</b> (Petites acquisitions, Noël, sorties voyages)	25,30 € par élève 308 élèves	7 792,40 €
	Subvention de fonctionnement	Forfait	78,00 €
<b>A.P.E. JY Cousteau</b>	Subvention de fonctionnement	Forfait	78,00 €

Le montant total attribué aux associations communales pourra être mandaté en plusieurs temps, sachant que certaines sommes ne pourront être versées que sur présentation de justificatifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions de subventions présentées ci-dessus.
- **DIT** que ces crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## AMENAGEMENT URBAIN

### 2019-MAI-037 - AMENAGEMENT URBAIN ACQUISITION PARCELLES AB N°67, 638 ET 640 AU 7 ET 8, RUE SAINT PIERRE

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant.

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière, une convention de mise en réserve de la propriété bâtie située 7 et 8 rue Saint Pierre a été signée entre Corps-Nuds et Rennes Métropole pour une durée de 15 ans.

Par acte authentique du 10 juillet 2006, Rennes Métropole a acquis, cette propriété, cadastrée section AB 65, 66 et 67.

Il s'agit d'une maison d'habitation de 122 m<sup>2</sup> de surface habitable environ, située sur un terrain de 946 m<sup>2</sup>. Cette propriété a été achetée dans la perspective de constituer une réserve foncière pour une opération de renouvellement urbain dans le centre-bourg. La propriété est classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Corps-Nuds a sollicité la rétrocession partielle de ce bien, concernant 605 m<sup>2</sup> de terrain d'agrément situé au Sud de la propriété, nouvellement cadastré section AB n°67, 638 et 640. Rennes Métropole propose le rachat par la commune au prix d'unitaire de 30€/m<sup>2</sup>, soit 18 150 €.

Conformément à la convention de mise en réserve, les frais d'acquisition sont ajoutés, soit :  $12.923,35 \times (18.150/170.000) = 1.379,76 \text{ €}$  (frais d'acquisition initiale x (coût revente / coût d'acquisition initial)).

Le montant total de la vente s'élève donc à  $18.150 \text{ €} + 1.379,76 \text{ €} = 19.529,76 \text{ €}$

Les biens sont cédés libres d'occupation.

L'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi par acte notarié. Les frais seront pris en charge par la Commune.

Par ailleurs, le reste de la propriété, comportant le bâti et environ 160 m<sup>2</sup> de terrain d'agrément sur les parcelles cadastrées section AB numéros 637 et 639 d'une contenance de 325 m<sup>2</sup>, reste propriété de Rennes Métropole, et sera mis en bail emphytéotique à Neotoa. Il convient donc de résilier la convention de mise en réserve n°06.700 liant Rennes Métropole à la commune de Corps-Nuds, à la date de cession des parcelles AB 67, 638 et 640 à la commune de Corps-Nuds.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'acquisition d'une propriété non-bâtie de 605 m<sup>2</sup> sise 7 et 8 rue Saint Pierre, cadastrée sous les numéros 67, 638 et 640 de la section AB, au prix total de 19 529,76 euros
- **DECIDE** la résiliation de la convention de mise en réserve n° 06.700 liant Rennes Métropole et la commune dans les conditions exposées au présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.



## EQUIPEMENTS

### 2019-MAI-038 EQUIPEMENTS BIBLIOTHEQUE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) DEMANDE DE SUBVENTION

Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

**Par délibération n°2016-02-15 du 29 février 2016 et n°2016-11-99 du 21 novembre 2016**, le Conseil Municipal approuvait le projet de bibliothèque de 147 m<sup>2</sup> à installer au rez-de-chaussée de la Maison Hélène au prix de 1 250 € HT, le m<sup>2</sup> soit 220 500 € TTC.

**Par délibération n°2018-12-98 du 29 février 2016 du 18 décembre 2018** approuvait la réalisation des travaux nécessaire à l'aménagement intérieur en vue du transfert de la bibliothèque dans ces nouveaux locaux.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) moyennant une délibération spécifique.

Le Plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	5 000.00 €	Rennes Métropole	113 811.00 €	30
Bureau études Fluides	4 950.00 €	DSIL	120 000.00 €	31,60
Décoratrice intérieure	1 460.00 €			
Bureau de Contrôle	2 500.00 €	Fonds propres	145 559,00 €	38.40
Mission SPS	1 710.00 €			
Acquisition	183 750.00 €			
Travaux de construction	140 000.00 €			
Equipement	40 000.00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>379 370.00 €</b>		<b>379 370 €</b>	<b>100</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et les pièces complémentaires nécessaires à leurs instructions auprès de la Préfecture pour le Fonds de soutien à l'investissement local et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de Rennes Métropole, du centre National du livre, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

**2019-MAI-039 EQUIPEMENTS  
SALLE DE SPORTS  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Alain PRIGENT, Le Maire présente et commente le rapport suivant :

Le gouvernement a décidé de maintenir à haut niveau les moyens déconcentrés du soutien aux investissements des collectivités territoriales pour un montant de près de 2 milliards d'euros.

**Par délibération n°2018-07-55 du 2 juillet 2018 et 2018-09.71 du 17 septembre 2018**, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports René LACROIX visant à prioriser la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, le renforcement de sa structure et son réaménagement afin de permettre la pratique du volley-ball et devenir le pôle volley sur le secteur sud-est de la métropole.

**Par délibération n°2018-11-65 du 26 novembre 2018** le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet KASO moyennant une offre avec option Opération Pilotage et Contrôle (OPC) de 36 900 €.

**Par délibération n°2019-04-30 du 29 avril 2019**, le Conseil Municipal approuvait l'attribution des lots pour la réhabilitation de la salle de sports.

Depuis cette date, la commune a reçu notification d'une première subvention au titre de la DETR, à savoir 100 000 € et est en cours d'instruction pour une subvention de Rennes Métropole pour un montant de 192 543 € ainsi qu'une subvention au titre du contrat de territoire à hauteur de 86 000 € (montant net).

La commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) moyennant une délibération spécifique.

Le Plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	36 900.00 €	DETR	100 000.00 €	15,60
Bureau de Contrôle	3 155.00 €	Contrat de territoire	86 000.00 €	13,40
Mission SPS	1 975.00 €	Rennes Métropole	192 543.00 €	30
Etude de sols	3 500.00 €	DSIL	100 000.00 €	15,60
Parution Appel d'offres	500.00 €			
Diagnostic Structures	3 780.00 €	Emprunt	100 000.00 €	15,60
Travaux de construction	562 000.00 €	Fonds propres	63 267.00 €	9,80
Equipement sportif	30 000.00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>641 810.00 €</b>		<b>641 810.00 €</b>	<b>100</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la Préfecture pour le Fonds de soutien à l'investissement local et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Décision du Maire prise depuis le dernier conseil municipal, à savoir :
- Déclaration d'intention d'aliéner** : décision de non-préemption prise à l'occasion de la cession des parcelles :
- **Décision n°2019.010** : bien cadastré Section YB 392 d'une superficie de 1 566 m<sup>2</sup> situé 42, Rue de la République
  - **Décision n°2019.011** : bien cadastré Section YB 142, d'une superficie de 3 903 m<sup>2</sup> situé 2, Rue de la République
  - **Décision n°2019.012** : bien cadastré Section YB 499, d'une superficie de 230 m<sup>2</sup> situé 7<sup>E</sup> Rue Paul Emile Victor au sein de la ZAC des Grands Sillons.
  - **Décision n°2019.013** : bien cadastré Section YB 500, d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> situé 7<sup>d</sup> Rue Paul Emile Victor au sein de la ZAC des Grands Sillons.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** de cette communication.

### AUTRES

**Alain PRIGENT, Maire** rend compte des informations suivantes :

**Prochain Conseil Municipal** Lundi 1<sup>er</sup> Juillet 2019

**Inauguration et livraison de la Maison HELENA** mercredi 26 juin 2019 à 17 h 00.

**La séance est levée à 21 h 05**

Fait et délibéré en séance le 27 Mai 2019,  
Le Maire,

Alain PRIGENT